

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :
N° d'entreprise (sauf
constitution), nom, forme légale,
siège(s) (rue, n°, code postal,
localité)

Déposé / Reçu le

22 NOV. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0461 676 646**

Nom

(en entier) : **Comité Régional de Bridge de Bruxelles-Capitale et
Brabant Wallon**

(en abrégé) : **BBBW**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **RUE DE TERVAETE 65 - 1040 BRUXELLES**

Objet de l'acte : DEMISSIONS - NOMINATIONS ET REELECTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022 - OREE
PROCES -VERBAL

La séance est ouverte à 20 heures - sous la présidence de Dominique Stuyck en remplacement de Philippe Roy décédé. Dominique propose de commencer la séance par une minute de silence en son hommage.

Cercles présents ou représentés 545 voix sur 701 soit 78 % de la saison 2021/2022 :

BCOB 263 (Alain Labaere), BNPPF 13 (Christyane Brunelle), CBUE 7 (Michel de Clercq), Hirondelle 12 (Claire Dubois), Primerose 6 (Christian Vanden Cruyce), Smohain 175 (Berthe Guisset), UAE 34 (Nicole Maréchal), Vivier d'Oie 29 (procuration à Alain Labaere) et Waterloo 6 (Anne Dufrasne)

Membres invités :

Guy Van Middeltem, Président de la Fédération Royale Belge de Bridge

Georges Jamin, Membre du Comité Zweiffel

Caroline Schellekens : candidate BBBW

1. Accueil et approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 juin 2019 et du 5 novembre 2020.

2. Rapport du conseil - Suites aux circonstances très exceptionnelles: deux saisons Covid : 2019/2020/2021, le cas Lemmens, et le décès brutal de notre Président, c'est un rapport de la situation générale qui est présenté globalement par les membres du conseil et le vérificateur aux comptes.

Finances :

Jugement du 27/01/2022 à l'encontre de Jacqueline Lemmens :

Reconnaissance de dette 51.753,63 €

Jugement prononcé sur un premier acompte de 12.500 €

Déclaration de patrimoine à faire en conséquence

Présentation des comptes 2019/2020 sur base des chiffres approuvés à l'AG du 5 novembre 2020

Perte 193,78 € Déclaration et Publication restent à faire à faire.

Reconstitution des comptes 2020/2021 sur base des soldes bancaires (reconstitution par poste en cours) et de la reconnaissance de dette de JL, Perte 368,08 €

Saison 2021/2022 sur base des extraits de compte totalement reconstitués

Bénéfice 1.327,68 €

En accord avec Eric Demarcin, qui a accepté la mission de reprendre la gestion comptable officielle du BBBW,

nous demanderons un délai pour reconstituer les justificatifs, par poste au plus proche de la réalité avant publication des comptes.

3. Approbation à l'unanimité du rapport général du Conseil

4. Approbation à l'unanimité des comptes des trois exercices écoulés.

5. Décharge est donnée aux administrateurs et au vérificateur aux comptes pour les 3 années.

6. Fixation de la cotisation pour la saison 2022-2023 – RESTE inchangée 25 €, augmentation prévue pour 2023 – 2024 à 30 €.

7. Elections :

nomination d'un nouveau conseil d'administration à l'unanimité

réélection du commissaire aux comptes Nicole Maréchal à l'unanimité

Le Nouveau Président présente le budget pour la saison 2022-2023 : Bénéfice 1.500,00 €

Réservé
au
Moniteur
belge



Le budget est approuvé à l'unanimité.

A l'issue de cette AG, le nouveau Conseil d'Administration du BBBW est composé de

Alain Labaere : Président, avenue des Sorbiers 40 à Waterloo

Claire Dubois : Trésorière, rue Jean benaets 99 à 1180 Bruxelles

Lydia Wildiers : Secrétaire, avecnue du Château de Walzin 4 Bte 11 à 1180 Bruxelles

Administrateurs :

Marc Dufrenoy, rue des chênes 20 à Braine l'Alleud

Berthe Guisset, rue Pierre Broodcoorens 46 D bte 37 à LA HULPE

caroline Schellekens, Zuerbergstraat 31 à TERVUEREN

Dominique Stuyck? RUE DE Trvaete 65 à 1040 Bruxelles

et Christian Vanden Cruyce, rue René de Cuyperstraat 1 à 1200 Bruxelles :

Les délégués à la LBF sont :

Berthe Guisset, Laure Mommaerts Olga Pletser et Dominique Stuyck

Le conseil donne procuration sur le compte bancaire Nagelmaeckers du BBBW à Alain Labaere, Claire Dubois

et Dominique Stuyck qui est déjà signataire et qui contacte la banque pour régulariser au plus vite.

Le Président Alain Labaere lève la séance à 20h45.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

STUYCK DOMINIQUE
ADMINISTRATEUR